A&J
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 845 Route de Serrières, LES GRANGES – 01470 MONTAGNIEU

Société en cours de constitution

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 17 juin 2026, à MONTAGNIEU,

Alex Jacky YAVAU, né le novembre 1983 à Lyon 4e arrondissement (69004), demeurant associé unique de la société A&J en cours de constitution, a pris les décisions suivantes :

Première décision – Nomination du président

L'associé unique décide de nommer en qualité de président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Alex Jacky YAVAU, né le novembre 1983 à Lyon 4e arrondissement (69004), demeurant

L'intéressé, présent, déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises pour leur exercice.

Deuxième décision – Rémunération du président

L'associé unique décide que les fonctions de président ne donneront lieu à aucune rémunération à ce jour.

Troisième décision – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et d'immatriculation.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à MONTAGNIEU, le 17 juin 2026.

L'associé unique

Alex Jacky YAVAU